



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris – 2/04/09

[Cliquez-ici si vous ne visualisez pas cette page.](#)

ENGAGEMENT DU MINISTRE DE LA SANTE POUR L'ETUDE DU MORATOIRE CONTRE LE PACKING DEPOSE PAR LEA POUR SAMY



A l'occasion de la 2^{ème} Journée Mondiale de Sensibilisation à l'Autisme le jeudi 2 avril 2009, l'association Léa pour Samy a dévoilé son action coup de poing « STOP au PACKING » à Paris.

Plus de 100 familles et bénévoles se sont réunis sur le Pont des Arts, pour une mise en scène dénonçant les traitements inhumains du « packing », devant l'Académie des Sciences pour mettre en évidence le retard scientifique et médical français en matière d'autisme.

Cette technique, qui remonte au 8^{ème} siècle avant JC, consiste à empaqueter les enfants autistes dans des draps trempés, sorte de camisole glacée appliquée sur des enfants sans défense.

L'autisme, reconnu comme maladie neuro-biologique au niveau international, est encore traité par le système médical français avec des méthodes proches de la torture et souvent sans accord explicite des parents.

L'association a ensuite décidé d'aller au Ministère de la Santé afin d'avoir une réponse à la demande de moratoire contre le packing, demande adressée par courrier il y a quelques jours, à Mme Roselyne BACHELOT, Ministre de la Santé, également à M. Brice HORTEFEUX, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et à Mme Valérie LETARD, Secrétaire d'Etat à la Solidarité.



Une délégation de l'association, accompagnée de M.TOUREILLE, représentant de Pro Aid Autisme a été reçue par les conseillères techniques de Mme BACHELOT et par des représentants de la Direction Générale de la Santé. L'association a explicité sa demande de moratoire contre le packing, pratique maltraitante, portant atteinte à la dignité des enfants. Les représentants du Ministère nous ont dit être informés d'une déclaration en 2008 d'une étude par le Pr DELION sur ce traitement. A quoi l'association a répondu que le Pr DELION, promoteur de ce traitement n'avait pas déposé de protocole conforme à l'Evidence Based Medecine (EBS) et que par conséquent, étant certain du bien fondé de sa démarche ne pouvait lui-même l'évaluer, juge et partie.

M.SAJIDI, Président de Léa pour Samy, a insisté sur le fait que seules les approches éducatives sont adaptées pour permettre aux enfants autistes de progresser et qu'en ce sens, c'est un délit pénal, de laisser pratiquer le packing sur des milliers d'enfants sans assurance d'aucun résultat.

A l'issue de 2H de réunion durant laquelle des parents ont pu témoigner de leur parcours, les conseillères techniques nous ont assuré que les nouveaux éléments apportés, à commencer par ceux concernant le packing, allaient être très rapidement transmis à la Ministre, Mme BACHELOT, que la demande de moratoire serait examinée dans les plus brefs délais. Sur la demande d'une date par M.SAJIDI, il a été répondu qu'une réponse serait apportée, après consultation de leurs services juridiques, d'ici la fin du mois de mai.



M'Hammed SAJIDI
Association LEA POUR SAMY

51 rue Léon Frot
75011 PARIS
Tel : 01.47.00.47.83 – 06.09.85.70.22
www.leapoursamy.com

Contacts Presse :
Marion Walz

01.47.00.47.83 – 06.09.85.70.22
leapoursamy@wanadoo.fr